

Charte du consultant

Préambule

La présente charte s'impose à chaque collaborateur de Génie des Lieux, quelles que soient ses fonctions, qualités ou responsabilités, car chacun participe à l'acte de conseil.

Tout collaborateur de Génie des Lieux s'engage donc à respecter et faire respecter les principes de la présente par l'ensemble de ses équipes et tous intervenants dans le cadre des missions qu'il réalise, et, sur simple demande de son client, à faire état de ces règles et principes et de leur application.

Les valeurs de Génie des Lieux ont vocation à vivre, et à être partagées entre nous et avec le client.

Identité et indépendance

- Ne jamais subordonner les intérêts du Client à mes intérêts propres
- Être toujours loyal auprès du Client
- Pratiquer une concurrence saine et respectueuse vis-à-vis des concurrents
- Fonder sur le respect et la confiance mes relations avec les Partenaires

Devoir de conseil

- Délivrer des conseils conformes aux intérêts des parties
- Assurer des honoraires reflétant la valeur des services rendus
- Décrire mon système de gestion de la qualité sur demande du Client ou d'un Prospect
- Toujours être force de propositions
- Appliquer une relation humaine de qualité, sans entamer mes facultés de discernement

Engagement et rigueur

- Mettre l'humain au centre des problématiques étudiées
- Innover, assurer une veille permanente et maintenir mes méthodes aux standards les plus élevés
- Développer mon capital de compétences en m'inscrivant dans une démarche d'amélioration continue et démontrée
- Mutualiser et partager informations et connaissances
- Participer activement à l'intégration de nouveaux arrivants